

Retour des enfants du djihad, la séparation d'avec la mère en question

Les grands-parents de deux enfants, retenus dans des camps au Kurdistan avec leur mère, demandent le rapatriement de toute la famille, devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Un temps envisagé, le retour d'enfants seuls n'est plus d'actualité.

par FLORE THOMASSET



delil souleiman afp

« La séparation d'avec la mère, plus jamais je ne l'envisagerai, c'est impossible. » Devant le refus des autorités françaises de rapatrier les adultes membres présumés de Daech, l'avocate **Marie Dosé** a, un temps, envisagé de demander le rapatriement des enfants seuls.

« Une mère, détenue dans des conditions inhumaines depuis dix-huit mois, m'avait dit qu'au pire, elle pourrait aller jusqu'à accepter la séparation d'avec ses deux enfants, raconte-t-elle. Mais la plupart des petits dans ces camps ont moins de 6 ans, ils ont vécu toute leur vie ou presque au milieu des bombes, des cailloux, de la douleur et de la faim. La seule affection, c'est leur mère. Comment envisager de les en priver ? »

Pour l'avocate, de toute façon, la question ne se pose plus : après quelques retours d'enfants seuls dont les mères ont été condamnées à perpétuité en Irak ou d'orphelins retenus dans des camps kurdes, les autorités françaises ne procèdent plus à aucun

rapatriement. D'où un nouveau recours de l'avocate, lundi 6 mai, qui a saisi la Cour européenne des droits de l'homme « *pour voir condamnée la France sur le fondement de l'article 3* » interdisant les traitements inhumains et dégradants.

Des enfants blessés

Dans cette procédure inédite, Marie Dosé représente les grands-parents de deux enfants « *blessés à Baghouz* », dernier bastion de Daech, l'un d'eux ayant « *reçu des éclats d'obus sans jamais être soigné* », explique son communiqué, qui précise : « *La mère des enfants a confirmé sa volonté de voir rapatriés ses enfants afin qu'ils rejoignent la France, leur pays, et souhaite assumer sa responsabilité pénale sur le territoire français.* »

Comme la plupart des Français retenus en Syrie ou en Irak, cette mère fait l'objet d'un mandat d'arrêt international et serait donc sans doute incarcérée à son retour. Ses enfants, eux, seraient pris en charge de façon pluridisciplinaire par l'aide sociale à l'enfance et placés, le plus probablement, en famille d'accueil. Une séparation de plus, forcément difficile pour ces très jeunes enfants aux parcours déjà traumatisants. « *Certes, mais ces enfants ont quand même la possibilité de faire des visites médiatisées à leur mère, on peut leur expliquer leur histoire et, à terme, ils pourront peut-être être confiés à leurs oncles et tantes ou grands-parents,* relève l'avocate. *Sinon quoi ? On les laisse mourir dans des camps, ou grandir dans la violence et exposés à l'influence de personnes qui croient encore en Daech ?* » À fin février, 70 à 80 enfants français vivaient dans des camps en Syrie. ■